

COMPTE RENDU D'UN VOYAGE DANS LE
DELTA DU FLEUVE SENEGAL

*Partie II - Suite et fin : le sud
mauritanien*

26 janvier au 08 février 2001

LAFONT Patrice & MEASSON Ludovic

Février 2001

RAPIDE DESCRIPTIF DES SITES VISITES

DELTA DU SENEGAL (SCHRICKE V. et al, 2001)

A l'origine la plaine alluvionnaire s'étendait de l'océan atlantique à la ville de Rosso sur une longueur de 165 km et une surface de 320 000 ha. Depuis l'endiguement des rives du fleuve il n'y a plus d'inondations non contrôlées, bouleversant ainsi les paysages et équilibres écologiques. La création du Parc National des Oiseaux du Djouf (PNOD) en 1971 est une mesure compensatoire à cette perte de biodiversité. D'autre part le barrage de Diama (26 km de St Louis) construit en 1986 permet de lutter contre la remontée d'eaux salées depuis l'estuaire et rend ainsi possible l'irrigation en saison sèche. Ce nouvel aménagement assécha de vastes surfaces au nord de celui-ci, notamment au niveau du Parc National du Diawling créé en 1991 (16 000 ha). Suite à ces travaux, les superficies inondables ne couvraient plus en 1998 que 55 000 ha au Sénégal (50 % de perte) et quelques 50 000 ha en Mauritanie (37,5 % de perte). La disparition de la nappe salée et l'écrêtement des crues par les barrage amont traduisent d'importantes répercussions sur les écosystèmes du PNOD, accroissant les processus de désertification. De l'autre côté du fleuve, l'amélioration progressive des moyens de gestion hydraulique, favorisée par certaines saisons des pluies généreuses, permettent d'inonder certaines parties du Parc du Diawling et alentours (Chott Boul), conduisant au rôle majeur de ce secteur pour l'avifaune aquatique depuis les années 90s.

CHOTT BOUL (HAMERLYNCK O. et al, 1999) - 26 janvier 2001

Le Chott Boul (16°36'N-16°26'W) est un système lagunaire complexe situé dans une ancienne embouchure du fleuve Sénégal, à 165 km au sud de Nouakchott, 70 km à l'ouest de Rosso et à une quinzaine de km à l'ouest du fleuve Sénégal. Des infiltrations sous la plage et une brèche large de 1.2 km dans la dune côtière, ouverte sporadiquement par l'océan, alimentent le système lagunaire. La pluviométrie moyenne est estimée à 200 mm pour une évaporation de 1600 mm. Le bassin hydrologique du Chott Boul, dont la superficie inondable couvre 6000 ha, comporte deux lacs permanents : le Lac des Mulets (salinité de 45 g/L) et le Grand Lac (200 ha, salinité de 5 à 120 g/L). Les plaines inondables se composent de sebkhas (argiles très salées). Ces zones basses sursalées sont dépourvues de végétation. Sur les levées deltaïques (anciennes dunes remaniées) on trouve une végétation arbustive halophile de Chénopodiacées diverses et de Tamaris. Les dunes récentes, contrairement aux anciennes, comportent peu de végétation. Dans la partie nord, végétation pauvre avec rares bouquets d'arbres (palmiers, acacias...) au pied des dunes, au centre steppes où prédomine l'euphorbe.

Dans les années de fortes inondations (crues du fleuve Sénégal), des concentrations d'oiseaux d'importance internationale y sont régulièrement observées notamment pour le Pélican blanc *Pelecanus onocrotalus* (max. 1000), le Flamant rose *Phoenicopterus ruber* (max. 2300), le Goéland railleur *Larus genei* (max. 800) ou encore l'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* (max. 5560). Certaines espèces rares dans la région ouest-africaine tentent d'y nicher comme la Sterne hansel *Gelochelidon nilotica*, la Sterne caspienne *Sterna caspia* ou le Flamant nain *Phoenicopterus minor*. Dans la zone dunaire la moins dégradée on peut encore observer quelques Outardes arabes *Otis arabs*, Gangas à ventre brun *Pterocles exustus*, Courvites isabelles *Cursorius cursor*, etc. En ce qui concerne les grands mammifères, les espèces relativement communes sont le Chacal doré *Canis aureus*, le Fennec *Fennecus zerda*, le Renard pâle *Vulpes pallida*, le Chat ganté *Felis sylvestris*, le Lièvre *Lepus capensis*, le Ratel du Cap *Mellivora capensis* ou encore l'abondant Phacochère *Phacochoerus africanus*. Plus rares sont le Singe Patas *Erythrocebus patas*, la Genette *Genetta genetta* ou encore le Caracal *Caracal caracal*.

Le Chott Boul est l'unique système lagunaire de la côte mauritanienne au sud du Banc d'Arguin. La diversité des habitats, la haute productivité

halieutique du site, la responsabilité internationale pour l'accueil des oiseaux migrateurs attestent du caractère remarquable de la zone. Un projet de Réserve Naturelle et d'intégration au réseau de sites Ramsar a été proposé.

Attention : Le Chott Boul est une zone militaire de la Marine Nationale dont l'accès est strictement soumis à autorisation.

PARC DU DIAWLING - 26 janvier 2001

Seule la piste traversant le parc a été empruntée. Dans le secteur du Centre administratif du Parc, la piste longe, d'un côté, une vaste roselière à *Typha*, sillonnée de canaux asphyxiés par la jacinthe d'eau.

NOUAKCHOTT - 31 janvier 2001

Plage et dune côtière.

ROUTE DE L'ESPOIR - 03 février 2001

Une des rares routes goudronnées du pays, de Nouakchott à Néma. Compter une dizaine d'heures de route/piste, pauses comprises, pour rallier Kiffa. A Aleg, on quitte la Nationale 3 pour couper direct vers Kiffa. L'usage d'un 4x4 est très conseillé. Peu de diversité mais de très beaux paysages tout au long du parcours : l'immense désert du Sahara aux portes de Nouakchott, relief collinéen de dunes à végétation éparsse jusqu'à Aleg, vaste plaine caillouteuse et steppique à l'approche des massifs rocheux, traversée de l'imposant et vertigineux Tagant, débouchée sur Kiffa et ses grandes étendues de savanes sahéliennes parsemées d'acacias.

TAMOURTS - 04 février 2001

Dépressions naturelles de taille variable, les tamourts ou guelta sont des pièces d'eau douce dont le caractère temporaire est déterminé entre autre par leur configuration. Qu'elles soient couvertes de végétation, voir entièrement boisées, ou au contraire bien dégagées, profondes ou non, la fréquentation de la faune, des hommes et leur bétail démontrent très vite l'importance de l'eau dans cette région. Le Crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* en est l'hôte le plus remarquable. Vestige historique du passage du fleuve, des populations reliques ont survécu et se sont maintenues sur ces points d'eau isolés.

Les tamourts visitées se situent de part et d'autre de la route entre Kiffa et Ayoun. Les repères géographiques inexistant, nous avons choisi le système mauritanien pour se localiser : les points kilométriques (PK), mesurés depuis la ville de départ (Kiffa = PK 0).

En général, les tamourts n'apparaissent pas sur les cartes. Connues de tous, la population locale est de loin la meilleure source d'information.

TAGANT - 05 et 06 février 2001

http://www.hommes-et-montagnes.com/pages/MAU_pays_print.htm

Au centre du pays les reliefs, disposés en longue bande nord-sud, coupent la route de l'Harmattan le forçant à déposer les sables qu'il transporte sur plusieurs milliers de kilomètres depuis l'Algérie. Ainsi le Tagant présente une infinie variété de mélanges de sables et de roches. Tagant et Adrar abritent de nombreux campements avec leurs troupeaux de chèvres, moutons, chamelles et quelques bovins.

Le Tagant est une terre de contrastes : Sahel et Sahara. C'est une région montagneuse située au centre de la Mauritanie, à 400 Km à vol d'oiseau de la ville de Nouakchott, située elle-même au bord de l'Atlantique. La véritable prononciation, celle des autochtones, est d'ailleurs : Taganet.

"D'après certains Maures lettrés, Tagant, habituellement traduit par Petite-Forêt, serait en réalité la forme berbère de Ghana. Ainsi le Tagant serait la dernière province portant encore le nom de l'ancien empire que les Noirs appellent Ganata et les Arabes Ghânat". Tagant, Odette de Puigaudeau, Editions Phébus, 1993.

Les plateaux du Tagant, de l'Adrâr et de l'Assaba, au sud, constituent le Pays de la Pierre, Trab El Hajra, en opposition aux régions de sable qui les entourent. Moins compacte que l'Adrar, la Tagant est formé d'un ensemble de plateaux gréseux de 100 à 450 m d'altitude, plus élevés dans le sud du massif, et séparés les uns des autres par des vallées en gorge ou largement ouvertes, dans lesquelles sont établies de petites oasis avec leurs palmeraies.

Trois grands oueds et leurs affluents drainent l'ensemble de la région. Au nord-ouest, l'oued El Abiod. A l'est, l'oued Tidjikja qui est appelé, plus bas, oued Rachid. Au centre, d'est en ouest, le Kra'a Naga, la rivière de la Chamelle, qui prend elle aussi, en aval, un autre nom et devient Tamourt Naâj.

Plusieurs tribus nomades se partagent le Tagant.

Des oueds bien fournis en végétation sillonnent les fonds de vallons encaissés à l'intérieur du massif. Le 06/02 nous avons prospecté celui situé entre Guerou et Djouk, juste avant le grand virage au bas de la côte, en allant vers Kiffa. En remontant le cours d'eau asséché, on pénètre un étroit canyon débouchant sur un petit cirque de quelques dizaines de mètres de hauteur. Une source ruisselait le long de la paroi, alimentant une large cuvette très poissonneuse.

A une quinzaine de km de Kiffa s'étend la montagne de Tarf Tentahra.

Le Daman (Daman des rochers *Procavia capensis* ?) est bien présent dans les chaos rocheux, de même que de nombreux Agames *Agama sp.*

LAC D'ALEG - 07 et 08 février 2001

Grande zone humide temporaire, apparemment constituée d'une pièce d'eau libre centrale et de marais et zones pâturées périphériques. Selon les niveaux d'eau, l'accessibilité peut se limiter à une lointaine observation. Seul un survol aérien doit pouvoir donner une bonne estimation des effectifs d'oiseaux d'eau. En tout cas, compte-tenu de la diversité avienne et des effectifs relevés, ce site doit avoir une grande importance pour le stationnement des oiseaux au sud du Sahara, avant qu'ils n'atteignent le bassin du fleuve Sénégal.

A la tombée de la nuit, nous observerons 3 chats (Chat ganté *Felis sylvestris* ?) se poursuivre et jouer entre les acacias sur terrain bien dégagés, au sud-ouest du lac : corps uni plutôt gris, tête grise, gorge claire (blanche), pas de rayure sur le corps mais présentes sur les pattes avant et arrières, queue barrée sur la moitié extérieure (vers la pointe) et extrémité noire, corps plutôt allongé et queue longue, taille (hauteur) type chat domestique moyen, tête de même gabarit.

RESUME METEO

Pendant toute la durée du séjour, le temps est resté ensoleillé avec une température atteignant parfois les 30 °C pendant quelques heures en milieu de journée (11-15 heures). Maximum dans la région de Kiffa avec 43°C en journée. Les nuits sont nettement plus fraîches, avec des températures baissant rapidement en fin d'après-midi et des matinées très agréables. A noter un vent dominant de nord / nord-est modéré à fort, l'harmattan, prenant parfois des allures de tempête de sable.

BIBLIOGRAPHIE

- BARLOW C., WACHER T. & DISLEY T., 1999. **A Field Guide to Birds of the Gambia and Senegal**. Pica Press, Sussex, 400 p.
- BORROW N. & DEMEY R., 2001. **Birds of Western Africa**. Helm Identification Guides, 832 p.
- COLAS F. (éd. scient.), 1997. **Environnement et littoral mauritanien. Actes du colloque, 12-13 juin 1995, Nouakchott, Mauritanie**. Montpellier, France, CIRAD, 196 p. (collection Colloques)
- HAMERLYNCK O., OULD BABA M. L. & OULD EL HACEN M., 1999. **Le Chott Boul, site menacé**. Etudes Sahariennes et Ouest-Africaines. UICN Mauritanie, Groupe de Recherches sur les Zones Humides, DATAR & Ministère de l'Intérieur des Postes de Télécommunications, Nouakchott, 14 p.
- LE BERRE M., 1989. **Faune du Sahara, Tome I : Poissons-Amphibiens-Reptiles**. Editions Raymond Chabaud - Lechevalier, Paris, 332 p.
- LE BERRE M. 1990. **Faune du Sahara, Tome II : Mammifères**. Editions Raymond Chabaud - Lechevalier, Paris, 360 p.
- MEASSON L., 2001. **La Réserve Naturelle du Chat T Boul : zone humide internationale ?** UICN, GREZOH, Mémoire IER, E.N.S.E.A & Université de Lyon III, Annecy - Lyon, 96 p.
- MESSAOUD B.O., HAMERLYNCK O. & DIAGANA C.H., 1998. **Liste commentée des oiseaux du Bas-Delta Mauritanien et du Parc National du Diawling**. UICN, PND, Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Nouakchott, 32 p.
- SAUVAGE A., 2001. **Fidélité au site d'hivernage d'oiseaux paléarctiques bagués dans la basse vallée du fleuve Sénégal**. Colloque Francophone d'Ornithologie. Alauda 69 (1), p 161 - 162.
- SCHRICKE V., TRIPLET P. & YESOU P., 2001. **Contributions françaises à la connaissance des oiseaux d'eau paléarctiques hivernant dans le delta du Sénégal**. Alauda 69 (1), p 135 - 148.
- SINCLAIR I. & RYAN P., 2003. **Birds of Africa south of the Sahara**. Struick Editions, Cap Town, 760 p.
- SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTROM D. & GRANT P.J., 2000. **Le Guide Ornitho**. Delachaux et Niestlé, Paris, 400 p.

LISTE COMMENTEE DES ESPECES OBSERVEES

Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*

Observation d'adultes et juvéniles sur les tamourts visitées le 04/02. Noté sur le lac d'Aleg le 08/02.

Océanite sp.

Un individu à croupion blanc devant la plage de Nouakchott le 31/01.

Crabier chevelu *Ardeola ralloides*

Deux à trois individus le 04/02 sur une tamourt, route d'AYOUN (PK 175). Observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis*

Trois individus sur la plage de Nouakchott le 31/01. Quelques individus près de troupeaux de vaches dans le secteur de Kiffa le 03/02. Commun sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Aigrette intermédiaire *Egretta intermedia*

Observée sur le lac d'Aleg le 08/02.

Aigrette garzette *Egretta garzetta*

Observée sur le lac d'Aleg le 07/02.

Grande Aigrette *Egretta alba*

Commune sur le lac d'Aleg le 07/02.

Héron mélanocéphale *Ardea melanocephala*

Commun sur le lac d'Aleg le 07/02.

Héron cendré *Ardea cinerea*

Noté sur toutes les tamourts le 04/02. Commun sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Héron pourpré *Ardea purpurea*

Observé sur le lac d'Aleg le 08/02.

Cigogne blanche *Ciconia ciconia*

Une centaine d'oiseaux perchés en dortoir décollent et pompent sur la route d'AYOUN (PK 180) le 04/02.

Cigogne noire *Ciconia nigra*

Observée sur le lac d'Aleg le 07/02.

Ibis falcinelle *Plegadis falcinellus*

Plusieurs centaines d'oiseaux les 07 et 08/02 sur le lac d'Aleg.

Ibis sacre *Threskiornis aethiopicus*

Trois individus le 07/02 et renoté le lendemain sur le lac d'Aleg.

Spatule indéterminée *Platalea sp.*

Un groupe en vol de 42 individus sur la plage de Nouakchott le 31/01.

Dendrocygne veuf *Dendrocygna viduata*

Observé sur le lac d'Aleg le 08/02.

Ouette d'Egypte *Alopochen aegyptiacus*

Observée sur le lac d'Aleg le 08/02.

Oie-armée de Gambie *Plectropterus gambensis*

Commune sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Canard-à-bosse bronzé *Sarkidiornis melanotos*

Une trentaine d'oiseaux le 04/02 sur une tamourt (PK 180). Commun sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Canard pilet *Anas acuta*

Observé sur le lac d'Aleg le 08/02.

Sarcelle d'été *Anas querquedula*

Au moins 300 ind. sur une tamourt à PK 180 et observée quelques kilomètres avant sur une autre tamourt (PK 173). Observée sur le lac d'Aleg le 08/02.

Canard souchet *Anas clypeata*

Un mâle le 04/02 sur une tamourt (PK 180).

Elanion naucier *Chelictinia riocourii*

2 individus au Chott Boul (secteur du poste militaire) le 26/01.

Milan noir *Milvus migrans migrans/parasiticus*

Un groupe de plusieurs dizaines d'individus posés au sol et quelques oiseaux isolés dans le secteur de Kiffa le 03/02. Encore noté le 04/02 sur la route d'ayoun (2 individus à PK 70) et sur une tamourt (PK 180). Quelques individus le 05/02 à Tarf Tentahra. Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02. Noté le 06/02 dans le Tagant. Noté les 07 et 08/02 sur le lac d'Aleg.

Percnoptère d'Egypte *Neophron percnopterus*

Deux immatures (2^{ème} année) au dessus de la route Aleg/Kiffa le 03/02. Un adulte et un subadulte en quête de nourriture au dessus de la route d'ayoun (PK 180) le 04/02.

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Un individu vers Kiffa le 03/02. Un individu sur la route d'ayoun (PK 180) le 04/02.

Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

1 individu au Chott Boul (secteur nord) le 26/01. Un individu mélanique le 04/02 sur la route d'ayoun (PK 173). Noté les 07 et 08/02 sur le lac d'Aleg.

Busard cendré *Circus pygargus*

6 individus (4 mâles dont 1 mélanique) au Chott Boul (secteur nord) le 26/01.

Autour sombre *Melierax metabates*

2 individus au Parc national du Diawling le 26/01.

Autour indéterminé

Un individu le 03/02 sur la route Aleg/Kiffa. Un individu furtif (en chasse) le 04/02 sur la route d'ayoun (PK 173).

Aigle fascié *Hieraaetus spilogaster*

Le 06/02, dans le Tagant, un adulte observé en vol (50 m) puis posé sur deux aires différentes relativement proches : l'une en falaise à l'aplomb d'un bloc et l'autre coincée dans des racines d'arbre suspendues dans le vide.

Aigle botté *Hieraaetus pennatus*

Deux individus clairs et un sombre sur une tamourt (PK180) le 04/02. Un individu clair le 05/02 à Tarf Tentahra. Un individu noté le 06/02 dans le Tagant.

Crécerelle renard *Falco alopex*

Un adulte noté le 06/02 dans le Tagant.

Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*

2 individus au Chott Boul (secteur nord) le 26/01. Au moins trois observations vers Kiffa le 03/02. Nombreux individus tout au long de la route d'Ayoun le 04/02. Quelques individus observés le 05/02 à Tarf Tentahra. Noté le 06/02 dans le Tagant. Noté les 07 et 08/02 sur le lac d'Aleg.

Faucon lanier *Falco biarmicus*

Au moins un oiseau immature au chasse au dessus d'une tamourt (PK 175) le 04/02.

Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

1 individu au Chott Boul (secteur nord) le 26/01.

Gallinule poule-d'eau *Gallinula chloropus*

Communément observée sur toutes les tamourts visitées le 04/02.

Talève sultane *Porphyrio porphyrio*

Communément observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Outarde arabe *Ardeotis arabs*

2 individus au Chott Boul (partie centrale, secteur nord) le 26/01.

Echasse blanche *Himantopus himantopus*

Communément observée sur toutes les tamourts visitées le 04/02 ainsi que sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Courvite isabelle *Cursorius cursor*

Un individu sur la route Aleg/Kiffa, le 03/02. Un individu le 05/02 à Tarf Tentahra.

Glaréole à collier *Glareola pratincola*

Un individu le 07/02 puis renotée le lendemain sur le lac d'Aleg.

Petit Gravelot *Charadrius dubius*

Noté sur une tamourt (PK 175) le 04/02.

Grand Gravelot *Charadrius hiaticula*

Noté sur les tamourts de la route d'Ayoun (PK 175 et 180) le 04/02. Communément observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Gravelot pâtre *Charadrius pecuarius*

Espèce observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Pluvier argenté *Pluvialis squatarola*

Espèce observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Vanneau éperonné *Vanellus spinosus*

1 individu le 03/02 près de Kiffa. Communément observé sur toutes les tamourts visitées le 04/02. Un adulte accompagné d'un pulli à PK 175 (tamourt) le même jour. Communément observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Bécasseau minute *Calidris minuta*

Espèce observée sur deux tamourts proches, route d'Ayoun (PK 175 et 180) le 04/02. Communément observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Bécasseau variable *Calidris alpina*

1 individu sur une tamourt à PK 180 le 04/02.

Combattant varié *Philomachus pugnax*

2 individus sur une tamourt à PK 180 le 04/02 (route d'Ayoum). Observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Bécassine des marais *Gallinago gallinago*

Une dizaine d'individus se rattachant probablement à cette espèce observés le 04/02 sur une tamourt (PK 180), route d'Ayoum.

Barge indéterminée *Limosa sp.*

Notée sur le lac d'Aleg le 07/02.

Chevalier culblanc *Tringa ochropus*

Espèce observée sur une tamourt (PK 175) le 04/02.

Chevalier gambette *Tringa totanus*

Observé sur le lac d'Aleg le 07/02.

Chevalier stagnatile *Tringa stagnatilis*

Au moins 1 individu sur une tamourt à PK 180 le 04/02. Observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Chevalier sylvain *Tringa glareola*

Communément observé sur les tamourts le 04/02 puis sur le lac d'Aleg le 07/02.

Labbe pomarin *Stercorarius pomarinus*

Plusieurs observations sur la plage de Nouakchott le 31/01.

Labbe parasite *Stercorarius parasiticus*

Plusieurs observations sur la plage de Nouakchott le 31/01.

Goéland d'Audouin *Larus audouinii*

Un juvénile sur la plage de Nouakchott le 31/01.

Goéland brun *Larus fuscus*

Plus d'un millier d'individus sur la plage de Nouakchott le 31/01.

Sterne caspienne *Sterna caspia*

Plusieurs dizaines (30 à 50 ind.) le 31/01 sur la plage de Nouakchott.

Sterne naine *Sterna albifrons*

Un individu le 31/01 sur la plage de Nouakchott.

Guifette moustac *Chlidonias hybridus*

Observée sur le lac d'Aleg le 08/02.

Guifette noire *Chlidonias niger*

Un individu sur la route d'Ayoum (tamourt PK 180) le 04/02.

Tourterelle maillée *Streptopelia senegalensis*

Commune entre Nouakchott et Kiffa le 03/02. Notée sur toutes les tamourts en direction d'Ayoum le 04/02. Communément observée le 05/02 à Tarf Tentahra. Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02. Notée le 06/02 dans le Tagant.

Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*

Espèce observée sur une tamourt, route d'Ayoum (PK 180), le 04/02.

Tourterelle rieuse *Streptopelia roseogrisea*

Observée sur la route d'Ayoun à PK 70 et PK 180 (tamourt) le 04/02.
Observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Tourterelle pleureuse *Streptopelia decipiens*

Notée sur une tamourt le 04/02 (PK 175).

Tourterelle masquée *Oena capensis*

Commune entre Nouakchott et Kiffa le 03/02. Notée sur toutes les tamourts en direction d'Ayoun le 04/02. Communément observée le 05/02 à Tarf Tentahra. Notée le 06/02 dans le Tagant. Observée sur le lac d'Aleg le 07/02.

Hibou des marais *Asio flammeus*

Deux individus le 07/02 sur le lac d'Aleg.

Martinet noir *Apus apus*

Espèce observée autour des falaises au nord de la route d'Ayoun entre Kiffa et PK 70 le 04/02.

Martinet des maisons *Apus affinis*

Quelques individus près de Kiffa le 03/02. Observé à proximité des falaises au nord de la route d'Ayoun entre Kiffa et PK 70 puis sur une tamourt (PK 180). Noté le 06/02 dans le Tagant.

Coliou huppé *Urocolius macrourus*

Noté le 06/02 dans le Tagant.

Guêpier nain *Merops pusillus*

Trois observations sur la route d'Ayoun à PK 70, PK 175 (tamourt) et PK 180 (tamourt) le 04/02.

Rollier d'Abyssinie *Coracias abyssinica*

Noté tout au long de la route d'Ayoun, notamment près des tamourts (PK 70, 175 et 180) le 04/02. Observé le 05/02 à Tarf Tentahra.

Huppe fasciée *Upupa epops*

Trois observations sur la route d'Ayoun dont des juvéniles (tamourt PK 175). Observée sur le lac d'Aleg le 08/02.

Calao à bec rouge *Tockus erythrorhynchus*

Un individu le 04/02 sur la route d'Ayoun à PK 70 et un autre à PK 173 (tamourt).

Calao à bec noir *Tockus nasutus*

3 à 4 individus près des tamourts (PK 175 et 180) le 04/02.

Barbican de Vieillot *Lybius vieilloti*

Deux mâles notés le 06/02 dans le Tagant.

Moinelette à front blanc *Eremopterix nigriceps*

Communément observée sur la route Aleg/Kiffa le 03/02. Notée au pied des falaises au nord de la route d'Ayoun entre Kiffa et PK 70 le 04/02. Notée le 06/02 dans le Tagant.

Ammomane élégante *Ammomanes cinctura*

Un individu le 04/02 sur la route d'Ayoun à PK 70. Autre observation possible le 08/02 sur le lac d'Aleg.

Sirli du désert *Alaemon alaudipes*

Un individu sur la plage de Nouakchott le 31/01.

Cochevis huppé *Galerida cristata*
Observé sur le lac d'Aleg le 07/02.

Hirondelle rustique *Hirundo rustica*
Quelques individus près de Kiffa le 03/02. Un seul individu sur la route d'Ayoum le 04/02 (PK 70). Quelques individus observés le 05/02 à Tarf Tentahra. Notée le 06/02 dans le Tagant. Observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Hirondelle isabelline *Hirundo fuligula*
Espèce observée autour des falaises au nord de la route d'Ayoum entre Kiffa et PK 70 le 04/02. Notée le 06/02 dans le Tagant.

Pipit rousseline *Anthus campestris*
Observé sur le lac d'Aleg le 08/02.

Bergeronnette printanière *Motacilla flava*
Communément observée sur les tamourts le 04/02. Commune sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Bergeronnette grise *Motacilla alba*
Communément observée sur les tamourts le 04/02. Notée le 06/02 dans le Tagant. Commune sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Agrobate podobé *Cercotrichas podobe*
Deux individus le 04/02 sur une tamourt (PK 180).

Rougequeue noir *Phoenicurus ochrurus*
Une femelle possible le 04/02 sur une tamourt, route d'Ayoum (PK 175). Rappelons que la confusion est aisée, notamment chez la femelle *P. ochrurus*, avec le **Traquet familial** *Cercomela faliaris* dont le statut en Mauritanie diffère selon les auteurs (Louvel T., comm. pers.). Borrow & Demey (2001) mentionne ce dernier comme rare dans le sud mauritanien. Ce traquet fréquente plutôt les milieux rocaillieux et montagneux et s'identifie aisément à ses battements d'ailes caractéristiques une fois posé au sol. Le Rougequeue noir est un migrateur paléarctique rare en Afrique de l'ouest, apparemment cantonné au littoral mauritanien strict (mêmes auteurs).

Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
Un mâle observé route d'Ayoum à PK 173 le 04/02.

Traquet à front blanc *Myrmecocichla albifrons*
Espèce régulièrement observée dans les villages sur la route Aleg/Kiffa, uniquement dans les paysages rocheux (03/02). Observé le 04/02 au pied des falaises au nord de la route d'Ayoum entre Kiffa et PK 70. Quelques individus observés le 05/02 à Tarf Tentahra. Noté le 06/02 dans le Tagant.

Traquet brun *Myrmecocichla aethiops*
Espèce observée régulièrement dans les villages sur la route de Kiffa, le 03/02. Noté le 05/02 à Tarf Tentahra puis le 06/02 dans le Tagant.

Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*
Nombreuses observations le 03/02 jusqu'au village d'Aleg (route Nouakchott/Kiffa). Communément observé le 05/02 à Tarf Tentahra. Noté le 06/02 dans le Tagant. Observé sur le lac d'Aleg le 08/02.

Traquet oreillard *Oenanthe hispanica*
Espèce observée le 05/02 à Tarf Tentahra.

Traquet du désert *Oenanthe deserti*

Noté le 06/02 dans le Tagant.

Fauvette passerinette *Sylvia cantillans*

Espèce communément observée entre Nouakchott et Kiffa le 03/02.

Fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala*

Un individu le 07/02 sur le lac d'Aleg.

Fauvette grisette *Sylvia communis*

Espèce observée le 04/02 sur une tamourt (PK 175).

Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*

Espèce observée le 04/02 sur une tamourt (PK 175). Noté le 06/02 dans le Tagant.

Cratérope brun *Turdoides plebejus*

Un groupe de 3 à 5 individus le 07/02 puis encore noté le 08/02 sur le lac d'Aleg.

Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis*

Nombreuses observations de la race *elegans* entre Nouakchott et Kiffa le 03/02. Quelques individus sur la route d'Ayoum (PK 180) le 04/02. Communément observée le 05/02 à Tarf Tentahra. Notée le 06/02 dans le Tagant. Observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

Quelques individus sur la route d'Ayoum (PK 180) le 04/02. Communément observée le 05/02 à Tarf Tentahra. Observée sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Corbeau brun *Corvus ruficollis*

Commun dans la plupart des villages jusqu'à Boutilimitt (entre Nouakchott et Kiffa), puis moins régulier, le 03/02. Communément observé le 05/02 à Tarf Tentahra. Noté le 06/02 dans le Tagant. Noté les 07 et 08/02 sur le lac d'Aleg.

Corbeau pie *Corvus albus*

Observé en nombre environ 20 km après Boutilimitt en compagnie de Corbeaux bruns, le 03/02. Espèce observée à proximité des falaises au nord de la route d'Ayoum entre Kiffa et PK 70 puis sur une tamourt (PK 175) le 04/02. Communément observé le 05/02 à Tarf Tentahra. Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02. Noté le 06/02 dans le Tagant.

Choucador à longue queue *Lamprotornis caudatus*

Trois individus le 04/02 sur la route d'Ayoum (PK 173).

Choucador à oreillons bleus *Lamprotornis chalybaeus*

Communément observé à proximité des tamourts visitées le 04/02. Observé sur le lac d'Aleg le 07/02.

Spréo à ventre roux *Spreo pulcher*

Quelques individus tout au long de la route vers Kiffa le 03/02. Noté sur la route d'Ayoum (PK 70) le 04/02. Espèce observée le 05/02 à Tarf Tentahra. Noté le 06/02 dans le Tagant. Observé sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Rufipenne de Neumann *Onychognathus neumanni*

Nombreuses bandes composées respectivement d'une dizaine d'individus le 06/02 entre Guerou et Djouk (cirque).

Moineau domestique *Passer domesticus*

Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02.

Moineau doré *Passer luteus*

Communément observé en bon nombre tout au long de la route d'AYOUN depuis Kiffa (04/02). Abondamment observé le 05/02 à Tarf Tentahra. Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02. Commun sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Alecto à bec blanc *Bubalornis albirostris*

Trois individus près d'une tamourt (PK 180) le 04/02.

Bruant cannelle *Emberiza tahapisi*

Espèce observée au pied des falaises au nord de la route d'AYOUN entre Kiffa et PK 70 le 04/02. Noté le 06/02 dans le Tagant.

Bruant striolé *Emberiza striolata*

Espèce observée au pied des falaises au nord de la route d'AYOUN entre Kiffa et PK 70 le 04/02. Noté en centre ville de Kiffa le 05/02 puis le 06/02 dans le Tagant.

Tisserin minulle *Ploceus luteolus*

Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02 (dont 1 pulli).

Capucin bec-d'argent *Euodice cantans*

Communément observé en bon nombre tout au long de la route d'AYOUN (04/02). Abondamment observé le 05/02 à Tarf Tentahra. Noté le 06/02 dans le Tagant. Commun sur le lac d'Aleg le 07/02.

Amadine cou-coupé *Amadina fasciata*

Notée le 06/02 dans le Tagant.

Travailleur à bec rouge *Quelea quelea*

Espèce observée sur une tamourt (PK 175) le 04/02. Commun sur le lac d'Aleg les 07 et 08/02.

Serin à croupion blanc *Serinus leucopygius*

Espèce observée en centre ville de Kiffa le 05/02.

Quelques tuyaux aux voyageurs

(situation en janvier 2001)

AVION

Agence Nouvelles Frontières, compagnie AéroLyon.

Marseille - Dakar du 14/01/2001 au 11/02/2001.

Départ Marseille 10h40 Arrivée Dakar à 14h45 (24°C).

Départ Dakar 16h45 Arrivée Marseille 22h50.

2842 FF (taxes comprises 171 FF) + 199 FF (assurance annulation).

FORMALITES DE SEJOUR

Visa d'entrée obligatoire pour les Français de passage et les personnes entrant pour la première fois en Mauritanie, délivré par les autorités diplomatiques et consulaires mauritaniennes :

- Ambassade de Mauritanie à Paris : 5 rue Montévidéo 75116 Paris - Tel : 01.45.04.88.54.
- Consulat de Mauritanie à Paris : 89 rue du Cherche Midi 75006 Paris - Tel : 01.45.48.23.88. / Fax : 01.45.48.14.18. Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 15h et le vendredi de 9h à 13h.

Visites de court séjour, documents nécessaires : passeport en cours de validité (6 mois après la date de retour), billet d'avion aller/retour, justificatif sur le but du voyage (lettre d'invitation) visée par une autorité mauritanienne ou pour les français résidents par les services consulaires français, moyens de subsistance (justifier de ressources équivalentes à au moins 1500 FF/mois ; peut suppléer le manque de lettre d'invitation), photographies, droits de timbre.

TRANSPORTS

Dakar - Saint Louis : liaison très bonne et bon marché. Au départ de la Gare Routière de Dakar (Avenue Malick Sy). 264 km - 3 heures. Taxi-brousse : 1000 F CFA / 100 km. Taxi aéroport - centre ville (Dakar) : 2500 F CFA. Courses en centre ville : 500 à 1500 CFA.

Mauritanie : état des rares routes généralement bon. Les taxis urbains n'ont officiellement pas le droit de sortir des villes pour guider les touristes (attention aux contrôles de police). En dehors des taxis-brousse, la location de 4x4 avec chauffeur/guide s'impose (compter au moins 400 à 500 FF/jour). Un conseil : veiller à la capacité du chauffeur (connaissance du terrain, patience et amabilité...) et du véhicule (état des pneus par exemple) à se tirer d'affaire en cas de situation critique (panne véhicule, équipe en perdition en *terra incognita*...).

Parc National du Diawling - Chott Boul : 20 km = 2 heures en 4x4 (obligatoire).

Nouakchott - Boutilimit : 140 km de route goudronnée

Boutilimit - Aleg : 100 km de route goudronnée

Aleg - Kiffa : 350 km de piste

Location de 4x4 avec chauffeur : nombreuses agences à Nouakchott, très chers, compter autour de 500 FF la journée selon véhicule, sans le carburant. Le plus important, bien veiller à l'état du véhicule (pneus, boîte de vitesse) et avoir un bon chauffeur (c'est pas gagné), qui connaît la route, la mécanique/démerde et qui sait conduire hors-piste.

ACCES EN MAURITANIE DEPUIS LE SENEGAL

Barrage de Diama à 18 km de St Louis sur la route de Rosso, bifurcation vers le barrage (environ 15 km de piste entre la bifurcation et le barrage). Taxis-brousse de St Louis vers Diama et Birette (village de l'autre côté de la frontière) : départ localisé près du marché de Sor à St Louis. Le plus simple est de louer un taxi à St Louis et demander à être déposé au barrage de Diama (prix à négocier entre 5000 et 8000 F CFA, soit environ 50 à 80 FF) ou directement au Parc National du Diawling (Mauritanie) dont le siège se situe à 11 km de la frontière en poursuivant sur la digue du barrage. Les formalités transfrontalières étant longues, prévoir éventuellement de financer la patience du chauffeur de taxi... A voir donc selon l'humeur des chauffeurs et surtout celle des douaniers. L'autre possibilité est de faire du stop en direction du Parc du Diawling, si l'on a le temps.

Rosso par le Bac payant puis en taxi jusqu'à Nouakchott (200 km).

LOGEMENT

Parc National du Diawling : si les règles n'ont pas changé, possibilité de logement pour visiteurs au siège du Parc, moyennant contribution à la

popote (se renseigner sur les tarifs). Sinon des petites tentes légères sont un bon moyen de dormir en Mauritanie.

Saint-Louis : Auberge de la Vallée, rue Potin x Blaise Diagne (nord de la ville, sur l'île). Tel : (221) 961.47.22 / Fax : (221) 964 10 92. Ambiance familiale sympa en plein centre ville, chambres et toilettes confortables dans une petite maison de style colonial (cour intérieure). Propose chambres uniques, doubles, triples et quadruples. 5000 F CFA / personne. Prestation petit-déjeuner, chambres louées sur la base de deux personnes. Possibilité de trouver moins cher mais ici tranquillité et propreté assurée.

INFOS SANTE

Vaccinations recommandées (chez l'adulte) : fièvre jaune, DTPolio, hépatites A & B, fièvre typhoïde.

CLIMAT (Nouakchott)

Sec et humide toute l'année.

Température maxima moyenne : janvier 30°C, avril 37°C, juillet 34°C, octobre 35°C.

Température minima moyenne : janvier 14°C, avril 22°C, juillet 25°C, octobre 26°C.

VIE EN MAURITANIE

Les Mauritaniens sont très accueillants et les arnaqueurs « rares ». Très peu de personnes quémangent pour de l'argent parce que tu es un toubab (contrairement au Sénégal...). Pas de problèmes de sécurité nuit et jour sur Nouakchott (capitale). Ce peuple est profondément attaché au Sahara où ils puisent leur culture. Il semble que la famille et les amis comptent beaucoup. Ils n'accordent, en apparence, peu d'importance aux valeurs matérielles. Malgré tout, c'est une culture difficile à cerner. Ces gens sont très fiers et ont des propos très durs vis-à-vis des autres peuples de l'Afrique noire : les « négros-africains » (les maures étant considérés comme des toubabs). L'importation, la vente et la consommation d'alcool sont interdites en Mauritanie.

SITES CONSEILLES

Fiches conseils aux voyageurs

Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.France.diplomatie.gouv.fr/voyageurs/>

Service Médical International : <http://www.smi-voyage-sante.com>

Pour en savoir plus :

Groupe de Recherche sur les Zones Humides, Mauritanie : <http://www.univ-nkc.mr/FST/grezoh/>

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement : www.cirad.fr

Institut des Sciences et Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement :

www.isted.com

Institut Universitaire d'Études du Développement : www.unige.ch/iued/

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal : www.omvs-hc.org

Regards UMR CNRS IRD : www.regards.cnrs.fr/docfra.html